

En 1927, la loi canadienne d'incorporation a été obtenue, établissant ainsi la *Free Methodist Church in Canada*. On a formé, immédiatement après, au Canada, un conseil exécutif de l'église canadienne.

Les députés apprendront peut-être avec intérêt que le conseil d'administration compte, entre autres, parmi ses membres le révérend J. A. Robb, qui fait fonction de président et a été pendant de nombreuses années pasteur et surintendant de la conférence de l'est de l'Ontario; le révérend C. W. Reynolds, vice-président, qui, lui aussi, a plusieurs années d'expérience comme pasteur et surintendant de la conférence de l'est de l'Ontario; le révérend R. L. Casement, secrétaire, qui a été 28 ans pasteur, 8 ans surintendant et qui achève maintenant sa neuvième année en tant que secrétaire du conseil en question; M. L. A. Freeman, trésorier, instituteur depuis des années et maintenant directeur d'une grande école à Hamilton (Ontario).

Au début du siècle, un organisme fondé par l'évêque R. C. Horner et connu sous la désignation *Holiness Movement Church* a obtenu une charte au Canada. Plusieurs églises ont été construites dans la partie centrale et dans l'est de l'Ontario ainsi que quelques-unes dans la province de Québec et aux États-Unis. Cet organisme a également éveillé l'intérêt public dans les provinces des Prairies. Plus tard il s'est formée la "conférence de l'est et de l'ouest". Celle-ci a beaucoup mis l'accent sur le travail missionnaire, au point que son activité à l'étranger a dépassé, quant au nombre des membres et des églises, celle au pays d'origine. Une "conférence" a été constituée en Égypte. Elle compte 70 églises et de 7,000 à 8,000 membres. Le mouvement a également entrepris des missions en Chine jusqu'à ce que les missionnaires fussent obligés de partir.

Depuis que l'église méthodiste libre et le *Holiness Movement* se sont établis au Canada, ces deux institutions ont eu des relations très amicales. Bien qu'il n'y ait jamais eu de traité par écrit, il semble avoir existé une entente réciproque d'après laquelle l'une n'empiéterait pas sur le domaine de l'autre.

Ces dernières années, les chefs de ces églises et bon nombre de laïques appartenant à l'église *Holiness Movement* ont eu l'impression qu'étant donné leur programme de mission très chargé, et l'analogie que présentaient les doctrines des deux églises, il serait raisonnable de procéder à la fusion de l'église *Holiness Movement* avec l'église méthodiste libre au Canada, afin de favoriser leur expansion. Voilà les principes qui ont motivé les dispositions prises par les deux églises. Elles estiment maintenant pouvoir travailler à l'unisson en vertu de cette nouvelle entente et, si la Chambre adoptait la mesure à l'étude,

le mouvement serait connu désormais sous la désignation d'Église méthodiste libre au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés.)

DEUXIÈMES LECTURES—BILLS DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Il y a un certain nombre de bills de divorce dont il y aurait lieu de proposer la 2^e lecture. La Chambre consent-elle à ce que tous ces projets de loi fassent l'objet d'une seule motion?

Des voix: Entendu.

Bill SD-340, loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.—M. McCleave.

Bill SD-341, loi pour faire droit à Antonio Choma.—M. McCleave.

Bill SD-342, loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.—M. McCleave.

Bill SD-343, loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.—M. McCleave.

Bill SD-344, loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.—M. McCleave.

Bill SD-345, loi pour faire droit à Marcus Gilmour.—M. McCleave.

Bill SD-346, loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plan.—M. McCleave.

Bill SD-347, loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.—M. McCleave.

Bill SD-348, loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.—M. McCleave.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RESTREIGNANT LA PEINE CAPITALE À CERTAINS CRIMES

La Chambre reprend l'examen, ajourné le mardi 24 mars sur la motion de M. McGee, proposant la 2^e lecture du bill n^o C-18 tendant à modifier le Code Criminel (peine capitale).

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, quand mes observations ont été interrompues le 24 mars, j'avais eu pendant environ dix secondes l'occasion de formuler une brève déclaration dans laquelle j'ai exposé à la Chambre que, de même que le député de Vancouver-Est (M. Winch), j'avais été témoin d'une pendaison il y a de cela plusieurs années, mais que, contrairement à l'honorable représentant, j'estime toujours que cette sanction capitale devrait continuer à faire partie de notre régime judiciaire.

A ce moment-là, je ne croyais pas que nous aurions l'occasion de poursuivre le débat. Je suis reconnaissant que ce moment arrive enfin, me donnant ainsi la possibilité